



VIDE GRENIER
LA BROC DU CLOS

DIMANCHE 21 MAI 2017

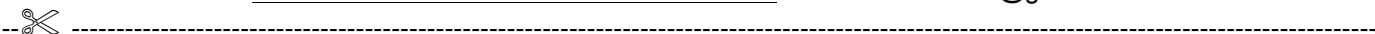
ALLEE DU CLOS BROSSET

→ Une participation forfaitaire est demandée pour couvrir les frais d'organisation

Tarif : 12 € les deux mètres linéaires

→ La restauration sur place est assurée par le Comité des Fêtes de CHÂTEAUFORT
TOUTE VENTE ALIMENTAIRE EST INTERDITE

courriel du Comité des Fêtes de Chateaufort : cdfchateaufort78@gmail.com



**Bulletin d'inscription à déposer ou à envoyer à la Mairie
19, Place St Christophe
78117 CHÂTEAUFORT
au plus tard le LUNDI 15 MAI**

Je soussigné (e)

demeurant :

Courriel obligatoire : Portable :

Je réserve : mètres linéaires – par multiples de 2

Préférences de localisation

Je verse la somme de € par chèque libellé au nom du Comité des Fêtes de Châteaufort (remboursement uniquement sur réception avant la manifestation d'une lettre de désistement avec certificat médical).

Je joins IMPERATIVEMENT à mon règlement la **photocopie recto/verso de ma carte d'identité**.

Fait à le

Signature précédée de la mention :

"Je reconnais avoir pris connaissance des obligations légales en vigueur, du règlement du vide-grenier et j'atteste sur l'honneur ne participer qu'à titre exceptionnel comme vendeur occasionnel à cette manifestation".

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

1. Les exposants, du fait de la signature de leur demande de participation, accordent à l'organisateur le droit de modifier en cas d'évènement imprévu la date d'ouverture ou la durée de cette manifestation sans qu'ils ne puissent réclamer aucune indemnité ni remboursement.
2. Les exposants s'engagent à observer les conditions du présent règlement.
3. Chaque exposant sera responsable de son stand dont il conservera la garde juridique. Il devra prendre les précautions utiles pour se prémunir contre les vols et devra être assuré à cet effet.
4. La cession de stand entre exposants est interdite.
5. L'installation des stands aura lieu le dimanche **de 6h30 à 8h00**. La vente au public se fera de 8h à 18 h sans interruption.
6. L'organisateur se réserve le droit d'écarter une demande d'admission sans avoir à motiver sa décision et sans que le demandeur puisse prétendre de ce chef à une indemnité quelconque.
7. L'exposant est responsable de toute dégradation pouvant survenir sur son emplacement.
8. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs, le Comité des Fêtes ou la Mairie de CHÂTEAUFORT en cas de préjudice à son égard à l'occasion de ce vide-grenier.
9. **La revente ou l'exposition d'objets achetés à d'autres exposants est strictement interdite le jour du vide-grenier et pourra conduire à l'exclusion du contrevenant.**
10. **Rappel de la législation en vigueur** : les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés et deux fois par an au plus.
11. L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être professionnel et être propriétaire des objets présentés et que ces dits objets n'ont pas été achetés pour la revente.
12. L'exposant déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus d'une vente au déballage depuis le 1^{er} janvier 2017.
13. Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité pour le vide grenier entre 8h00 et 18h00.